

Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



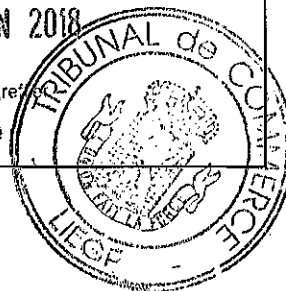
18092968

 Dépôt au greffe du
Tribunal de commerce de Liège
Division Verviers

- 6 JUIN 2018

P.O. Le greffier

Greffe



N° d'entreprise : 0501.656.581

Dénomination

(en entier) : **LBW SHOP**

Forme juridique : Société Privée à Responsabilité Limitée

Siège : 4950 Waimmes (Ovifat), route de G'Hâster n° 50

Objet de l'acte : Changement de dénomination sociale - démission - nomination d'un nouveau gérant - modification des statuts

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 31 mai 2018 de la société privée à responsabilité limitée « LBW SHOP », ayant son siège social à 4950 Waimmes (Ovifat), route de G'Hâster n° 50, inscrite au registre des personnes morales sous le numéro 0501.656.581, tenu devant Maître Morgane CRASSON, notaire suppléant du notaire honoraire Erwin MARAITE, ayant résidé à Malmedy désignée en cette qualité aux termes de l'ordonnance rendue le 3 octobre 2014 par Monsieur Philippe Glaude en sa qualité de Président du Tribunal de Première Instance séant à Liège, "Enregistré à Verviers, le 1er juin 2018, volume 000, folio 000, case 6186, 4 rôles sans renvoi au droit de cinquante Euro (50 EURO) par le receveur », il résulte que les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité des voix:

PREMIÈRE RÉSOLUTION :

L'associée unique a décidé de modifier la dénomination sociale existante de la société pour la remplacer par la dénomination « LE BON SHOP EUPEN ».

DEUXIÈME RÉSOLUTION :

L'associée unique a pris acte et a accepté la démission de Monsieur VAN DYCK Marc Josef Anita, né à Anderlecht, le trois décembre mil neuf cent cinquante-neuf (numéro national 59.12.03 361-96), demeurant et domicilié à 4950 Ovifat/Waimmes, chemin du Cheneux n° 25 ;

de ses fonctions de gérant, lesquelles lui avaient été confiées aux termes de l'acte constitutif de la société.

Cette démission prendra effet à dater du trente et un mai deux mille dix-huit.

L'assemblée lui a donné entière décharge de son mandat.

TROISIÈME RÉSOLUTION :

L'associée unique a décidé de nommer un second gérant de la société, à savoir Madame VAN DYCK Julie Francianne, née à Malmedy, le quinze novembre mil neuf cent quatre-vingt-quatre (numéro national 84.11.15 266-58), demeurant et domiciliée à 4950 Waimmes, Gueuzaine 26A, qui a accepté.

La durée de sa fonction n'est pas limitée.

Son mandat sera exercé à titre gratuit, sauf décision contraire.

La représentation de la société sera exercée conformément à l'article 13 des statuts.

QUATRIÈME RÉSOLUTION :

L'associée unique a décidé de modifier les statuts comme suit, afin de les mettre en concordance avec les résolutions prises :

- le texte de l'alinéa 1 de l'article 1 des statuts est supprimé et remplacé par le texte suivant :

" La société adopte la forme de la société privée à responsabilité limitée. Elle est dénommée "LE BON SHOP EUPEN".

CINQUIÈME RÉSOLUTION :

L'assemblée a conféré au gérant tous pouvoirs aux fins d'exécution les résolutions qui précèdent.

Pour extrait analytique conforme,

Morgane CRASSON,
Notaire suppléant.

Déposée en même temps : expédition du procès-verbal

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/06/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature